

LE CLOS DES CHARMINES

METZ (57)

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

L'ensemble immobilier projeté comprend 32 logements.

1. GROS OEUVRE :

- Murs et ossatures

Les murs de façades et de pignons seront réalisés en parpaings revêtus d'un enduit, finition grattée.

- Murs porteurs à l'intérieur des locaux

Les murs de refends porteurs seront en parpaings, emplacement suivant plans Architecte et calculs.

- Murs séparatifs
- Chaque pavillon bénéficiera de son propre mur en parpaing.
- L'isolation acoustique devra respecter les normes en vigueur.

- Planchers

Suivant plans et calculs, le plancher sera un plancher béton.

2. AMENAGEMENT INTERIEUR :

- Cloisonnement
- Les cloisons intérieures sont constituées de 2 plaques de plâtre reliées entre elles par un réseau alvéolaire, rejointoyées par bandes et enduit spécial. Epaisseur totale : 50mm.
- Cloisons hydrofuges dans les salles de bains.

- Isolation

L'isolation est assurée par panneaux semi rigides de laine minérale de 100 mm. Le parement intérieur est constitué de plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur, fixée à la structure porteuse.

- Menuiseries extérieures
- Les menuiseries extérieures sont en P.V.C. de couleur blanche, de classe A3 fixées à la structure porteuse.

LE CLOS DES CHARMINES – METZ (57)

- Les fenêtres et portes fenêtres sont protégées par des volets pleins à lames horizontales sauf chassiss, wc et salle de bain, en sapin traités fongicide, insecticide et hydrofuge, finition peinture.
- Toutes les menuiseries seront équipées d'un double vitrage isolant posé en usine, épaisseur 4+16+4. Vitrage dépoli pour le châssis de la salle de bain.

Implantation et dimensions suivant plan.

- Menuiseries intérieures

- Toutes les huisseries et les plinthes seront peintes.
- Implantation et dimensions suivant plan.
- Les plinthes seront en sapin d'une hauteur 7 cm dans toutes les pièces recevant de la moquette.
- Les portes intérieures seront post formées, épaisseur 40 mm et équipées de serrure à bec de canne (à condamnation pour WC et salle de bains) et garniture en aluminium anodisé.
- Escalier bois

- Revêtements de sols

Toutes les pièces en rez-de-chaussée recevront un carrelage 30 x 30 et toutes les pièces d'eau à l'étage un carrelage 20 x 20, faïence murale 20 x 20 en périphérie de la salle de bain, hauteur 1,70m – pose droite, coloris à choisir dans la gamme sélectionnée par le constructeur.

Les autres pièces recevront une moquette, pose collée. Coloris à choisir dans la gamme sélectionnée par le constructeur.

- Revêtements muraux et plafonds

Sur l'ensemble des ouvrages de plâtrerie, murs et plafonds, sera appliqué une couche d'apprêt de peinture blanche, sans préparation préalable autre que les bandes de rejointement entre chaque plaque de plâtre. Sur les plafonds, peinture de finition de couleur blanche et mate.

3. EQUIPEMENT INTERIEUR

- Equipement ménager

Evier en inox de dimension 1,20 ml x 0,60 ml comportant deux bacs, avec vidage à chaînette, et un égouttoir. Il est posé sur un meuble en panneaux mélaminés blancs comportant deux portes avec fermeture par loqueteau magnétique et une étagère.

- Equipement sanitaire

Tous les appareils sanitaires sont de teinte blanche, sauf avenant.

- L'ensemble des robinets sont de type mitigeur.

- Meuble deux vasques blancs d'une largeur 1,40 ml comprenant deux vasques équipées de vidage et bonde automatique avec miroir et bandeau lumineux.
- Baignoire 1,70 ml acrylique blanc. Tablier de baignoire en carreaux de plâtre.
- WC : ensemble comprenant cuvette et réservoir équipé d'un mécanisme à tirette et robinet d'arrêt. Abattant double en PVC rigide.

La production d'eau chaude est assurée par un chauffe-eau électrique vertical à accumulation, placé dans le volume habitable. Implantation suivant plan.

Capacité : 200 litres maison de trois chambre ou moins

300 maison de plus de trois chambres ou deux salles de bains.

Dispositif de commande heures creuses.

- Electricité

Les installations sont conformes aux normes en vigueur. La tension prévue est de 220 volts monophasé. L'appareillage est encastré de type monobloc.

L'origine de l'installation est le tableau général de répartition et de protection, placé à proximité de la porte d'entrée.

- Chauffage

Fourniture et pose des convecteurs à sortie frontale de puissance appropriée au volume de chaque pièce habitable, sauf WC, dégagements, cellier et rangements, avec thermostat mécanique incorporé.

- Ventilation

- Ventilation mécanique contrôlée hygroréglable.
- Prises d'air neuf hygroréglables en pièces principales.
- Extraction par bouches de reprise disposées en plafond de cuisine, WC et salles de bains.
- Evacuation hors toit par l'intermédiaire d'une tuile à douille.

- Eau

L'origine de la prestation est le robinet d'arrêt général intérieur situé sous le chauffe-eau électrique ou l'évier.

4. AMENAGEMENT EXTERIEUR

- Accès au garage

Les accès aux garages seront en enrobé noir.

- Jardins

Le jardin de chacun des lots est livré engazonné.

NOTA

La société pourrait être amenée à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations de qualité au moins équivalente, dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier, en cas de force majeure (et notamment : réglementation administrative contraignante, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux...), et plus généralement, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle disposition de prestations prévues.